



Paris, le 21 mars 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stéphane LE FOLL annonce le versement des aides couplées exceptionnelles 2013 pour l'élevage

En réponse à la situation financière des éleveurs particulièrement fragilisés par la hausse des coûts de l'alimentation animale, Stéphane Le FOLL avait annoncé, au printemps dernier, à l'occasion de l'Assemblée générale de la Fédération nationale des producteurs de lait, la mise en place de nouvelles aides couplées en faveur de l'élevage pour l'année 2013 dans le cadre d'une enveloppe de **40 Meuros (20 Meuros pour la filière laitière, 12 Meuros pour les éleveurs de vaches allaitantes, 8 Meuros pour les éleveurs engraisseurs de jeunes bovins)**.

Ces nouvelles aides ciblent plus particulièrement les « nouveaux installés »* et les « récents investisseurs »** plus vulnérables sur le plan économique, en raison des charges financières qu'ils ont eu à supporter en 2013.

Le versement de ces aides a été effectué le 20 mars. Il constitue un apport de trésorerie important pour 19 300 éleveurs qui bénéficient d'une prime pour la production laitière de 6.50 euros pour 1000 litres, 14 600 éleveurs qui bénéficient d'une aide de 17.50 euros par vache qui vient en complément de la PMTVA (prime au maintien du troupeau de « vache allaitante ») et 3 300 éleveurs qui bénéficient d'une aide à l'engraissement de jeunes bovins à hauteur de 60 euros par animal dans la limite de 24 jeunes bovins.

Par ailleurs, le solde de la part communautaire de la Prime à la vache allaitante (PMTVA) a aussi été payé pour **82 000 éleveurs et un montant de 94 millions d'euros environ**.


*** Les nouveaux installés justifient d'une capacité professionnelle agricole, présentent un projet d'installation viable et ont commencé à exercer une activité agricole entre le 16 mai 2008 et le 15 mai 2013.**

**** Les récents investisseurs bénéficient d'une subvention datée entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2012 au titre de mesures relevant notamment du plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) ou du plan de performance énergétique (PPE).**

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture